



VIE DÉMOCRATIQUE

La Ville labellisée "Ville sage"

L'équipe municipale, attachée aux principes de participation citoyenne, de dialogue et d'échanges, a créé en 2016 le conseil des sages.

Publié le 23 septembre 2024

Après une année d'existence, la Fédération française des Villes et conseil des Sages (FVCS), dans laquelle s'inscrit cette instance de participation citoyenne, vient de remettre officiellement son panneau « Villages et villes sages » à la commune.

Le Conseil des Sages est une instance consultative de réflexion et de propositions, ouverte aux Herbignacais âgés d'au minimum 58 ans. Il se compose actuellement de 10 membres : 6 femmes et 4 hommes.

Rejoindre le Conseil des sages

Les Herbignacais âgés de plus de 58 ans et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur commune peuvent candidater pour intégrer le Conseil des sages.

Pour cela, il faut impérativement :

- Résider à Herbignac et être inscrit sur les listes électorales,
- Être libéré de toute activité professionnelle,
- Ne pas avoir de responsabilité communale ni être président d'association.

Si vous souhaitez participer, contactez le service vie démocratique au 02 40 88 88 01.



MAIRIE DE HERBIGNAC

1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRE :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /
13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil
uniquement)

☎ 02 40 88 90 01